vrirait .es organes d'une couche blanche, empêcherait de bien les étudier et altérerait même les tissus. »

EXHUMÉ, ÉE (è-gzu-mé) part. passé du v. Exhumer. Déterré : *On ordonna que le corps serait* EXHUMÉ.

— Fig. Mis au jour, en parlant d'objets demeurés cachés ou oubliés : *Vieux titres* EXHUMÉS. *Souvenirs* EXHUMÉS.

Que me fait ce reproche *exhumé* des vieux temps,
De répéter sans fin mes oracles constants?
BARTHÉLEMY.

EXHUMER v. a. ou tr. (è-gzu-mé — lat. *exhumare;* du préf. *ex*, et de *humus*, terre). Tirer de sa sépulture, déterrer : EXHUMER *un cadavre.*

— Par ext. Remettre au jour, tirer de l'oubli : EXHUMER *de vieux titres, d'anciens souvenirs, un nom oublié. On pourra* EXHUMER *le régime de la compression; mais le faire revivre, jamais!* (E. de Gir.)

L'histoire inexorable *exhumera* les rois.
LEBRUN.

— **Syn. Exhumer, déterrer.** V. DÉTERRER.

— **Antonyme.** Inhumer.

EXHYMÉNINE s. f. (è-gzi-mé-ni-ne — du gr. *ex*, hors de; *humên*, membrane). Bot. Membrane externe du pollen.

EXIDIE s. f. (è-gzi-dî — du gr. *ex*, hors de; *idea*, forme). Bot. Genre de champignons ligneux, se développant librement.

EXIGÉ, ÉE (è-gzi-jé) part. passé du v. Exiger. Réclamé, imposé : *Dette* EXIGÉE. *Conditions* EXIGÉES *de tous les candidats.*

EXIGEANT (è-gzi-jan) part. prés. du v. Exiger : *Des créanciers* EXIGEANT *le payement des sommes qui leur sont dues.*

EXIGEANT, ANTE adj. (è-gzi-jan, an-te — rad. *exiger*). Qui exige, qui est dans l'habitude d'exiger beaucoup : *Se montrer* EXIGEANT. *L'amour-propre est susceptible, la vanité* EXIGEANTE *et l'orgueil absolu; trois maîtres difficiles à servir.* (S. Dubay.) *Le monde a le droit d'être* EXIGEANT; *il est si souvent trompé!* (Balz.) *Les voluptés deviennent plus* EXIGEANTES *en s'assouvissant.* (Proudh.)

— **Antonymes.** Accommodant, facile, maniable, traitable.

EXIGENCE s. f. (è-gzi-jan-se — rad. *exiger*). Caractère, prétentions habituelles de celui qui exige trop, qui est exigeant : *Etre d'une extrême* EXIGENCE. *Les diverses sectes varient dans leurs dogmes, sans varier dans leurs* EXIGENCES. (Mirab.) *Le monde a pour la femme plus d'*EXIGENCE *que pour l'homme.* (Mme Romieu.) ‖ Acte d'une personne exigeante : *Des* EXIGENCES *continuelles. Fatiguer par ses* EXIGENCES. *La faiblesse ne désarme pas; elle encourage à de nouvelles* EXIGENCES. (Lamart.)

— Fig. Besoin, nécessité; occurrence imposant une obligation : *Selon l'*EXIGENCE *des temps et des lieux. Liberté et répression sont deux systèmes qui ont chacun leurs* EXIGENCES *absolues.* (E. de Gir.)

EXIGER v. a. ou tr. (è-gzi-jé — lat. *exigere*, littéralement tirer hors, d'où l'acception de faire payer, puis celle de réclamer une chose due. *Exigere* est formé de *ex*, hors, et *agere*, pousser, qui répond à la racine sanscrite *ag*, pousser, mener, d'où aussi le zend *az*, le grec *agein* et le scandinave *aka*, même sens. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'exigeai, nous exigeons*). Demander comme chose due; imposer comme nécessaire ou obligatoire : EXIGER *le payement de l'impôt.* EXIGER *le silence.* EXIGER *une soumission aveugle.* EXIGER *de gros intérêts. L'homme juste ne doit pas toujours demander ni ce qu'il peut ni ce qu'il a droit d'*EXIGER *des autres.* (Boss.) *Dieu* EXIGERA *plus de ceux à qui il aura plus donné.* (Mass.) *Il est utile que les lois* EXIGENT *des différentes religions, non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, mais aussi qu'elles ne se troublent pas entre elles.* (Montesq.) *Qui n'aurait que la probité que les lois* EXIGENT *serait encore un assez malhonnête homme.* (Duclos.) *L'Etat a le droit d'*EXIGER *que tous les enfants sachent au moins lire, écrire et calculer.* (E. de La Bédollière.) *La modestie est une vertu que chacun* EXIGE *des autres.* (A. Karr.)

— Fig. Demander, réclamer, nécessiter, rendre indispensable : *Ce que la nature* EXIGE. *Les circonstances* EXIGENT *de la prudence. N'oublions pas ce qu'*EXIGE *l'honneur. Votre santé* EXIGERAIT *des soins. L'homme passe aisément d'une opinion à l'autre, lorsque son intérêt l'*EXIGE. (Mme de Staël.) *La vengeance* EXIGE *un certain courage : combien de gens ne sont magnanimes que par lâcheté.* (A. d'Houdetot.) *L'essence des religions est d'*EXIGER *une croyance absolue.* (E. Renan.)

S'exiger v. pr. Etre exigé : *Si l'amitié s'accorde, l'estime* S'EXIGE, *et si l'une est un don, l'autre est une dette.* (Beaumarch.) *La confiance se mérite et ne peut* S'EXIGER. (La Rochef.-Doud.)

— **Antonymes.** Dispenser, exempter.

EXIGIBILITÉ s. f. (è-gzi-ji-bi-li-té — rad. *exigible*). Caractère, état de ce qui est exigible : *L'*EXIGIBILITÉ *d'une dette, de l'impôt.*

EXIGIBLE adj. (è-gzi-ji-ble — rad. *exiger*). Qui peut être exigé : *Créance* EXIGIBLE. *Une dette de jeu est* EXIGIBLE *dans les vingt-quatre heures. L'impôt n'est* EXIGIBLE *qu'après la répartition.*

EXIGU, UË adj. (è-gzi-gu, û — lat. *exiguus;* de *exigere*, pousser dehors). Fort petit, insuffisant par ses dimensions ou sa quantité : *Logement* EXIGU. *Revenu* EXIGU. *Dîner par trop* EXIGU.

— **Syn. Exigu, petit.** *Petit* exprime simplement qu'une chose n'est pas grande, a peu de hauteur, peu de développement, peu d'étendue. *Exigu* ajoute à cette idée celle d'insuffisance; il signifie trop petit.

— **Antonymes.** Démesuré, énorme, exubérant, gigantesque, grandiose, immense, vaste.

EXIGUÏTÉ s. f. (è-gzi-gu-i-té — lat. *exiguitas;* de *exiguus*, exigu). Petitesse, insuffisance, caractère de ce qui est exigu : *L'*EXIGUÏTÉ *d'un logement. L'*EXIGUÏTÉ *de sa fortune l'oblige à beaucoup d'économie.* (Acad.)

EXIL s. m. (è-gzil — lat. *exilium*, même sens). Expulsion hors de la patrie; état d'une personne ainsi expulsée : *Condamner des citoyens à l'*EXIL. *Vivre en* EXIL *ou dans l'*EXIL. *L'homme civilisé préfère le trépas au calme funeste de l'*EXIL *ou de l'abandon.* (Alibert.) *C'est une affreuse invention de la discorde que l'*EXIL; *elle rend l'exilé malheureux, elle dénature son cœur, elle le met à l'aumône de l'étranger, elle promène au loin l'affligeant spectacle des troubles du pays. De toutes les traces d'une révolution, c'est celle qu'il faut effacer la première.* (Thiers.)

Oh! n'exilons personne! oh! l'*exil* est impie!
V. HUGO.

— Par anal. Etat de celui qui vit hors de sa patrie : *L'*EXIL *brillant d'un ambassadeur a ses ennuis aussi bien que sa dignité.* (De Broglie.) ‖ Séjour dans un lieu autre que celui où l'on réside ordinairement : *La ville où nous sommes est pour nous un lieu d'*EXIL. (Acad.)

— Par ext. Lieu où réside l'exilé; lieu où l'on se tient éloigné de sa résidence ordinaire ou des relations ordinaires de la vie : *Revenir de son* EXIL. *Préférer l'*EXIL *des champs au tumulte de la société.*

Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant *exil* des bois.
GILBERT.

— Mystic. Terre, vie mortelle, par opposition au ciel, qui est la patrie des élus : *La terre est pour l'homme un lieu d'*EXIL. *La vie est un temps d'*EXIL. (Acad.)

... N'accuse point l'heure
Qui te ramène à Dieu!
Soit qu'il naisse ou qu'il meure,
Il faut que l'homme pleure :
Ou l'*exil* ou l'adieu.
LAMARTINE.

— **Epithètes.** Long, dur, pénible, cruel, douloureux, amer, fatal, affreux, terrible, rigoureux, épouvantable, horrible, triste, éternel, mortel, injuste, honorable, glorieux, court, passager, momentané, adouci, embelli, riant, joyeux, juste, mérité.

— **Encycl.** Nous ne nous occuperons pas ici de l'*exil* au point de vue historique et social; les détails que nous avons donnés au mot BANNISSEMENT s'appliquent aussi bien à *exil*. Nous nous contenterons de dire quelques mots des exilés célèbres, qui, la plupart du moins, n'ont dû leur éloignement de la patrie qu'à l'ingratitude de leurs concitoyens ou à des malheurs immérités.

Comme l'amour de la patrie est dans certaines grandes âmes la passion la plus vive et l'affection la plus ardente, il est naturel que l'*exil* devienne pour ces esprits généreux, pour ces grands patriotes, le plus douloureux supplice. Aussi la liste est-elle longue, et point encore close, de ceux qui, chassés de leurs cités et sans espoir d'y rentrer jamais, ont fait retentir l'air de leurs cris de désespoir, arrivés jusqu'à nous. Il y a ainsi toute une poésie, toute une littérature de l'*exil*, comme il y a une littérature de l'amour, une littérature de la gloire. Certains héros de l'antiquité ont dû à leur *exil* d'avoir un nom populaire. Certaines physionomies ne se présentent à notre mémoire qu'entourées de cette auréole d'un autre martyre.

Les premiers exilés sur lesquels l'imagination aime à se reporter sont ces douze tribus d'Israël, ce peuple du Seigneur traîné en captivité sur les bords de l'Euphrate par les farouches conquérants d'Assyrie, ces vieillards, ces filles de Sion, qui, assises au bord des fleuves, ont suspendu leurs harpes aux branches des saules et ne répètent plus, comme les compagnes d'Esther, que des chants de regrets :

Du doux pays de nos aïeux,
Serons-nous toujours exilées?

Solon, l'illustre législateur des Athéniens voyant son œuvre troublée par les discordes et pervertie par la tyrannie, s'exila lui-même loin d'une patrie qu'il n'avait pu sauver. Ce nom d'Athènes réveille bien vite le souvenir fameux de l'ostracisme. On a fait sur cette loi étrange bien des phrases retentissantes; on a dit que le peuple athénien avait eu l'art de décréter l'ingratitude. Il faut en revenir à la vérité. La loi d'ostracisme était en réalité l'œuvre d'une cité humaine et qui respectait la vie de l'homme. Elle ne s'appliquait qu'aux rares moments où deux citoyens, également puissants et ambitieux, et rivaux acharnés, ne pouvaient plus être conservés l'un et l'autre sans péril pour la paix publique. Le peuple était appelé alors à prononcer entre les deux adversaires, et l'*exil* du condamné empêchait ces luttes sanglantes qui ne se terminent que par la chute d'un parti et la mort de son chef. Cette sentence du peuple fut appliquée, entre autres cas, à Callias, à Thémistocle, à Aristide et à Cimon. Telle était cette peine célèbre. A Athènes, elle n'avait rien d'infamant. Ce qui l'a rendue surtout fameuse, c'est l'histoire de Thémistocle banni de la ville qu'il avait sauvée et se réfugiant chez le roi de Perse. L'histoire du vainqueur assis au foyer du vaincu est devenue légendaire. Napoléon Ier l'a rendue populaire par sa lettre écrite à bord du *Bellérophon* : « Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. » Après Thémistocle, la Grèce compte encore parmi ses exilés célèbres Anaxagore et Phidias, le philosophe et le sculpteur, tous deux exilés pour cause d'impiété, malgré l'appui de Périclès, leur ami; puis Eschine, qui, ayant demandé contre Démosthène la peine de l'*exil* et ayant perdu son procès, subit lui-même le bannissement, suivant l'usage. Démosthène lui-même fut exilé, sur l'accusation de s'être laissé corrompre par Harpalus, révolté contre Alexandre. A Rome, l'*exil* était l'une des peines les plus fortes que l'on pût prononcer contre un Romain, la vie du citoyen étant d'ordinaire respectée; mais, à la différence d'Athènes, les luttes civiles s'y terminaient plus souvent par des révolutions sanglantes que par de paisibles sentences. La justice ou la vengeance populaire firent pourtant quelques victimes illustres. Scipion, le premier Africain, après avoir deux fois triomphé de la haine des tribuns, fut à la fin condamné à l'*exil* il fit, dit-on, graver sur son tombeau ces mots : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes cendres. » Pendant ce temps, son glorieux rival, Annibal, chassé par l'ingratitude des siens, et poursuivi d'asile en asile par la haine de Rome, allait, comme dit éloquemment Juvénal, « client illustre et digne d'admiration, faire antichambre, le matin, dans le palais du tyran de Bithynie, jusqu'à ce qu'il plût à celui-ci de s'éveiller. » Plus tard, avec Sylla, les proscriptions, c'est-à-dire la poursuite à outrance, la mort, la confiscation, remplacèrent le bannissement : c'est par là que se distinguent du génie clément des Athéniens les farouches instincts de Rome. Pour fuir la mort, il fallut se réfugier dans les régions lointaines, et Marius alla se consoler sur les ruines de Carthage. Un peu plus tard encore, nous retrouvons parmi les exilés célèbres Verrès, qui avait dû fuir devant les ardentes imprécations de Cicéron; puis Milon, exilé résigné, qui se consolait de la patrie absente en mangeant à Marseille d'excellentes huîtres; Cicéron lui-même qui, chassé de Rome par Clodius et les démagogues, pleurait, à Dyrrachium, en face de l'Italie, toutes les larmes de ses yeux. Il connaissait les douleurs de l'*exil;* aussi employa-t-il plus tard toutes les ressources de son éloquence pour faire rappeler les ennemis de César, bannis de la république, Marcellus, Ligarius. Sous le règne d'Auguste, Ovide alla pleurer sur les bords du Danube, le crime « *d'avoir vu* quelque chose. » Pendant plusieurs années, le poëte exilé fit retentir de ses plaintes les rives du Pont-Euxin; mais la douleur fut ici mauvaise inspiratrice de la poésie; les *Tristes*, les *Pontiques* sont des soupirs bien monotones. Sous l'empire, les adversaires des empereurs n'ont plus guère à craindre l'*exil;* la mort leur est réservée. Seuls, ceux à qui l'on ne peut même reprocher une parole imprudente, mais qui insultent à la corruption générale par la pureté de leurs mœurs et l'élévation de leurs doctrines, sont chassés. « On envoie en *exil*, dit Tacite, ceux qui enseignent la sagesse, pour que nulle part on ne puisse rien trouver d'honnête. »

Au moyen âge, celui en qui se personnifient les douleurs, les colères, les désespoirs de l'*exil*, c'est le grand Florentin, Dante, chassé de Florence par les querelles des *blancs* et des *noirs*, errant, inquiet et malheureux, dans toutes les villes, et cherchant, sans le pouvoir trouver, « le grand art du retour. » En vain il écrivit à sa cité une lettre touchante qui commence par ces mots : « *Popule mi, quid feci tibi?* (Mon peuple, que t'ai-je fait?), » il dut passer la moitié de sa vie dans l'*exil*, et il a exhalé dans sa *Divine comédie* sa plainte éternelle. « Partout où le doux *si* résonne, on m'a vu errer et mendier; j'ai mangé le pain d'autrui et savouré son amertume. Navire sans gouvernail et sans voiles, poussé de rivage en rivage par le souffle glacé de la misère, les peuples m'attendaient à mon passage, sur un peu de bruit qui m'avait précédé, et me voyaient autre qu'ils n'auraient osé le croire. Je leur montrais les blessures que me fit la fortune, et qui déshonorent celui qui les reçoit. » Son visage sombre et amaigri frappait de terreur et de pitié ceux qui le contemplaient, et une femme de Ravenne le montrait à son fils, en disant : « Voilà celui qui revient de l'enfer. » L'*exil* l'avait ainsi torturé. Auguste Barbier, dans ses *Iambes*, a consacré à cette tradition une de ses plus belles pièces : *Dante, vieux gibelin...* Et Musset a dessiné d'un mot cette admirable figure :

Est-ce bien toi, *grande âme immortellement triste*,
Est-ce toi qui l'as dit?

Citons encore, parmi les poëtes exilés, Camoëns, banni de la cour de Lisbonne pour une intrigue amoureuse, puis de Goa, où il était allé chercher des aventures glorieuses, et revenant, suivant une tradition ancienne, mourir à l'hôpital de Lisbonne.

Comme l'*exil* est une peine politique assez douce au prix de celles qu'infligent les partis acharnés des époques barbares, c'est surtout dans les civilisations déjà avancées qu'il en faut chercher les exemples. Les luttes féroces du moyen âge n'épargnaient point la vie des vaincus; les rois despotes du XIVe, du XVe et du XVIe siècle se gardaient bien d'envoyer loin d'eux ceux qui pouvaient leur nuire : les Louis XI, les Philippe II, les Richelieu, aimaient mieux tenir leurs ennemis sous clef, ou les livrer au bourreau. Avec Louis XIV le bannissement apparaît; mais comme alors l'Etat c'est le roi, il s'ensuit fort naturellement que la patrie, c'est la cour, et que l'*exil*, c'est le séjour forcé loin de Versailles. La véritable disgrâce des favoris est d'être relégués dans leurs terres. C'est ainsi que le roi punit un Lauzun, un Bussy-Rabutin, un de Wardes. Quelques esprits plus dangereux sont forcés pourtant de s'exiler eux-mêmes au loin. Saint-Evremond va couler à Londres la douce existence d'un épicurien, et l'amitié d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, adoucit pour lui le chagrin assez léger de l'*exil*. En même temps, fuyant l'intolérance du roi, le croyant Arnauld et le sceptique Bayle vont mourir dans les Pays-Bas. Schomberg devra se retirer devant la révocation de l'édit de Nantes et aller porter ses services à l'Angleterre. La révocation de l'édit de Nantes n'*exile* que les ministres, elle convertit ou elle frappe les simples protestants, qui s'expatrient en foule à travers mille dangers. Au XVIIIe siècle, si Voltaire, si Rousseau ne sont pas bannis par arrêt du parlement, leurs livres sont proscrits, leurs personnes ne sont point en sûreté à Paris; ils errent autour du royaume ou de la capitale, sans oser s'y fixer. La Révolution arrive; des bandes nombreuses de prêtres et de nobles passent la frontière, exilés volontaires; mais ne donnons pas ce titre, presque toujours glorieux, à ceux que la peur seule chasse de leur pays et qui ne le quittent que pour aller lui susciter des ennemis. Les vrais citoyens ne quittent pas leur poste, même en face de la mort; ils répondent avec la sublime simplicité de Danton : « Partir! Est-ce qu'on emporte la patrie à la semelle de ses souliers! » La réaction fructidorienne multiplia les déportations. Le premier consul, bientôt empereur, ne pouvant souffrir à sa toute-puissance aucun obstacle, n'hésita pas à frapper l'un des plus brillants représentants de la littérature de son temps. Mme de Staël fut, en 1802, exilée à quarante lieues de Paris. Un peu après, on la réconcilia avec l'irritable souverain; mais son livre l'*Allemagne* la fit reléguer, en 1810, à Coppet, d'où elle s'enfuit pour voyager dans toute l'Europe. Que de fois il lui arriva alors de regretter *le ruisseau de la rue du Bac!* Les révolutions dont notre siècle a été si prodigue ont semé l'Europe de proscrits de toutes les causes et de tous les pays. Pendant que l'Italie, essayant en vain, à plusieurs reprises, de secouer la double tyrannie des Bourbons et des Habsbourgs, voyait s'exiler, après ces efforts malheureux, ses plus courageux enfants, le plus pur de son sang, la réaction despotique, vaincue en Espagne, envoyait au delà des Pyrénées d'innombrables *carlistes*. En même temps, du fond de la Pologne, trois fois écrasée par l'autocratie russe et foulée aux pieds des Cosaques, arrivaient dans la France hospitalière d'innombrables Polonais; quelques-uns ont donné à leur seconde patrie, en échange de l'hospitalité, leur gloire; il suffit de nommer Adam Myckiewitch. Heureux encore ceux qui, par une fuite volontaire, ont pu aller trouver des amis dans l'*exil*, et ont échappé aux horreurs de la Sibérie; car il ne suffit pas aux czars d'anéantir la patrie et de disperser les patriotes, il faut que ceux-ci subissent, outre les douleurs de l'éloignement, le supplice d'une atroce captivité et d'un long martyre dans les neiges. La France, pendant la première moitié de ce siècle, a jeté hors de son sein moins de proscrits. Seules les dynasties qui s'y succèdent s'exilent mutuellement avec une rigueur que n'adoucit point la perspective des révolutions futures. Les Bourbons, proscrits sous l'empire, proscrivent à leur tour les Bonaparte Bourbons et Bonaparte sont exilés par la dynastie d'Orléans, qui se voit fermer la France, à elle aussi... La défaite du socialisme, aux journées de juin 1848, ouvrit les listes de déportation. Bientôt la chute de la République jeta hors de la France un bon nombre de ses plus illustres représentants. Lorsque vint l'amnistie, quelques-uns dédaignèrent le pardon, du fond de leur fier *exil :* un historien penseur, en Suisse; en Angleterre, un habile et éloquent écrivain, journaliste, homme politique, historien aussi; à Guernesey, un grand poëte, qui personnifie en lui l'orgueil légitime des vaincus.

Oh! n'exilons personne, oh! l'*exil* est impie,

a-t-il dit; mais il s'est résigné, et, du fond de sa retraite, il nous a envoyé plus d'une œuvre puissante et grande avec ces vers touchants :

Livre, qu'un vent t'emporte
En France, où je suis né;
L'arbre déraciné
Donne sa feuille morte.

La guerre civile qui a éclaté à la suite du siége de Paris, en 1871, et qui s'est terminée par la chute de la Commune et le triomphe du gouvernement de Versailles, a de nouveau jeté en *exil*, ou sur les pontons, ou dans les lieux de déportation, une masse considérable de citoyens.

Nous ne saurions clore cette longue liste sans citer la plus belle page peut-être qu'aient inspirée les douleurs de l'*exil ;* elle est due au cœur profond, à l'imagination puissante de Lamennais :

« Il s'en allait errant sur la terre. Que Dieu guide le pauvre exilé!

» J'ai passé à travers les peuples et ils m'ont regardé. Je les ai regardés et nous ne nous sommes point reconnus. L'exilé partout est seul!

» Lorsque je voyais au déclin du jour s'élever du creux du vallon la fumée de quelque chaumière, je me disais : Heureux celui qui retrouve le soir le foyer domestique et s'y assied au milieu des siens. L'exilé partout est seul!

» Où vont ces nuages que chasse la tempête? Elle me chasse comme eux, et qu'importe où? L'exilé partout est seul!

» Ces arbres sont beaux, ces fleurs sont belles; mais ce ne sont point les fleurs ni les arbres de mon pays. Ils ne me disent rien. L'exilé partout est seul!

» Ce ruisseau coule mollement dans la plaine, mais son murmure n'est pas celui qu'entendit mon enfance; il ne rappelle à mon âme aucun souvenir. L'exilé partout est seul!

» Ces chants sont doux, mais les tristesses et les joies qu'ils réveillent ne sont ni mes tristesses ni mes joies. L'exilé partout est seul!

» On m'a demandé : Pourquoi pleurez-vous? Et quand je l'ai dit, nul n'a pleuré, parce qu'on ne me comprenait point. L'exilé partout est seul!

» J'ai vu des vieillards entourés d'enfants, comme l'olivier de ses rejetons; mais aucun de ces vieillards ne m'appelait son fils, aucun de ces enfants ne m'appelait son frère. L'exilé partout est seul!

» J'ai vu des jeunes filles sourire, d'un sourire aussi pur que la brise du matin, à celui que leur amour s'était choisi pour époux; mais aucune ne m'a souri. L'exilé partout est seul!

» J'ai vu des jeunes hommes, poitrine contre poitrine, s'étreindre comme s'ils avaient voulu de deux vies ne faire qu'une vie; mais pas un ne m'a serré la main. L'exilé partout est seul!

» Il n'y a d'amis, d'épouse, de mère, de frère, que dans la patrie. L'exilé partout est seul!

» Pauvre exilé, cesse de gémir; tous sont bannis comme toi. Tous voient passer et s'évanouir pères, frères, épouses, amis.

» La patrie n'est point ici-bas; l'homme vainement l'y cherche; ce qu'il prend pour elle n'est qu'un gîte d'une nuit.

» Il s'en va errant sur la terre. Que Dieu bénisse le pauvre exilé! »

Le *Grand Dictionnaire* ne croit pas qu'aucune littérature ait produit une plainte plus émouvante et plus douloureuse; c'est comme l'écho des soupirs désespérés de Dante, mais avec un accent plus moderne. Et l'on ne saurait rien comparer à ces deux morceaux, sinon peut-être cet hémistiche de Virgile, si profondément mélancolique :

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

« Et il donne en mourant un souvenir à la douce Argos. »

Exil (DE L'), discours de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

EXILAIRE s. f. (è-gzi-lè-re — du gr. *exilis*, délié, grêle). Bot. Genre d'algues, de la famille des diatomées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les eaux douces ou marines.

EXILE adj. (è-gzi-le — lat. *exilis*, même sens). Faible, ténu, peu abondant : *Ceulx qui ont la matière* EXILE *l'enflent de paroles.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

EXILÉ, ÉE (è-gzi-lé) part. passé du v. Exiler. Banni, expulsé de sa patrie; relégué en exil : *Etre* EXILÉ *en Angleterre. Le Dante fut* EXILÉ *de sa patrie, sa maison fut rasée, ses terres furent dévastées.* (La Harpe.)

Du doux pays de nos aïeux
Serons-nous toujours *exilées ?*
RACINE.

— Par ext. Expulsé, chassé, condamné à s'éloigner; réduit à vivre éloigné : *Il se plaignait d'être* EXILÉ *de sa maison. Notre âme se réjouit d'entrevoir la céleste patrie, et s'afflige d'en être* EXILÉE. (B. de St-P.)

Le voyageur, c'est l'homme *exilé* sur la terre.
LACHAMBEAUDIE.

— Fig. Détruit, effacé, en parlant d'un sentiment; banni par l'indifférence ou l'oubli : *Etre* EXILÉ *du souvenir de quelqu'un.*

Bientôt l'amour, *exilé* par nos vices,
Les yeux en pleurs, s'envola dans les cieux.
MALFILATRE.

. . . . . Laissez-moi partir persuadée
Que déjà, de votre âme *exilée* en secret,
J'abandonne un ingrat qui me perd sans regret.
RACINE.

— Substantiv. Personne condamnée à l'exil ou qui vit en exil : *L'*EXILÉ *partout est seul.* (Lamenn.) *C'est aux* EXILÉS *qu'il faut demander ce que c'est que la patrie.* (A. Karr.) *Tous les* EXILÉS *ont connu combien est amer le pain de l'étranger.* (Bignon.)

Rendons une patrie
Au pauvre *exilé.*
BÉRANGER.

EXILER v. a. ou tr. (è-gzi-lé — rad. *exil*). Bannir de sa patrie, envoyer en exil : *Parmi toutes les attributions de l'autorité, l'une des plus favorables à la tyrannie, c'est la faculté d'*EXILER *sans jugement.* (Mme de Staël.)

— Par ext. Expulser, obliger à se tenir éloigné d'un lieu déterminé; bannir de sa présence : EXILER *quelqu'un d'une ville, d'un département, de la cour, de la maison paternelle. Louis XIV* EXILA *Fénelon.* (Mme de Staël.) ‖ Obliger, déterminer à s'éloigner :

Gloire à l'homme inspiré que la soif de connaître
Exile noblement du toit qui l'a vu naître!
MILLEVOYE.

Les oiseaux que l'hiver *exile*
Reviendront avec le printemps.
BÉRANGER.

— Fig. Effacer, détruire par l'indifférence ou l'oubli : *Je veux* EXILER *ces souvenirs de mon cœur.*

S'exiler v. pr. Quitter volontairement sa patrie, se condamner à un exil volontaire : *Il vaut mieux* S'EXILER *que de trahir un serment.*

— Par ext. Vivre dans l'isolement, ou en dehors de ses goûts et de ses habitudes : *Je me flatte bien que vous faites à Paris de fréquents voyages et que, si vous* VOUS EXILEZ *par respect humain, vous revenez voir vos amis par goût.* (Volt.)

— Fig. Se retirer, disparaître :

L'amour du bien commun de tous les cœurs *s'exile.*
C. DELAVIGNE.

— **Syn. Exiler, bannir, proscrire.** V. BANNIR.

EXILI, Italien qui vivait à Paris au XVIIe siècle, et qui fut enfermé à la Bastille, en 1665, on ignore pourquoi. C'est lui qui apprit à Godin de Sainte-Croix l'art de fabriquer les poisons. On croit que son nom véritable était Egidio. Suivant une légende, il aurait été obligé de se réfugier en France pour se soustraire aux effets d'une condamnation capitale que lui auraient attirée, dans son pays, un grand nombre de crimes; mais la vérité est qu'on n'a jamais connu son passé. V. BRINVILLIERS.

EXILLES, bourg d'Italie, prov. de Turin, à 10 kilom. O. de Suse, dans la vallée de l'Oulx; 1,944 hab. Place forte et arsenal. En 1746, le chevalier de Belle-Isle fut tué dans les environs de ce bourg. Le défilé du pas de Suse, qui se trouve près d'Exilles, est célèbre par la victoire qu'y remporta Louis XIII, en mars 1625. « Le défilé, dit M. Henri Martin, avait été coupé par des barricades et des fossés; les rochers qui le commandent des deux côtés étaient couronnés de soldats et protégés par des redoutes; enfin le canon du fort de Balasse balayait l'espace découvert entre Chaumont et l'entrée de la gorge. C'était une de ces positions dans lesquelles une poignée d'hommes paraît capable d'arrêter une armée entière. Rien n'arrêta toutefois la furie française. Les gardes françaises et suisses, la noblesse volontaire, les mousquetaires à cheval du roi et quelques autres troupes, conduits par Bassompierre, Schomberg et Créqui, se ruèrent de front sur les barricades. Pendant ce temps, deux détachements de mousquetaires escaladèrent les rochers des deux côtés de la gorge avec un irrésistible élan, en débusquèrent les ennemis et gagnèrent le haut des rochers, d'où ils plongeaient sur les barricades. Les défenseurs du défilé furent saisis d'une terreur panique : les trois barricades furent enlevées presque sans résistance et les Piémontais furent poursuivis, l'épée dans les reins, jusqu'à Suse. Cette victoire ne coûta que 50 hommes aux Français. »

EXILLON s. m. (è-gzi-llon; *ll* mll.). Techn. Pièce mobile du palier d'un moulin à vent.

EXIMENO (don Antonio), savant jésuite espagnol, professeur de mathématiques à l'école militaire de Ségovie, né à Balbastro (Aragon) en 1732, mort en 1798 à Rome, où il s'était retiré après la dissolution de son ordre. Il a publié, en espagnol : *Histoire militaire de l'Espagne* (1769, in-4°); *Manuel de l'artilleur* (1772, in-8°); *De l'origine ou des règles de la musique, avec l'histoire de ses progrès, de sa décadence et de sa renaissance* (Rome, 1774, in-4°), en italien, ouvrage qui a le plus fait pour sa réputation; *Doute sur l'*Essai fondamental pratique du contre-point *du R. P. Martini* (1775, in-8°).

EXIN, ville de Prusse, prov. de Posen, cercle et à 35 kilom. S.-O. de Bromberg; 2,475 hab. Dépôt de sel; marché aux bestiaux et aux chevaux.

EXINANITION s. f. (è-gzi-na-ni-si-on — lat. *exinanitio;* de *ex*, de, et *inanis*, vide). Méd. Epuisement extrême : *L'*EXINANITION *est toujours une maladie grave.*

EXISTANT (è-gzi-stan) part. prés. du v. Exister : *Un Dieu* EXISTANT *de toute éternité.*

EXISTANT, ANTE adj. (è-gzi-stan, an-te — rad. *exister*). Qui a l'existence, qui vit : *Il y a d'elle dix enfants actuellement* EXISTANTS. ‖ Qui est réel, qui existe, qui est : *Le respect des traités* EXISTANTS *est une excellente règle politique.*

— s. m. Ce qui existe : *L'*EXISTANT *et le possible.*

EXISTENCE s. f. (è-gzi-stan-se — lat. *existentia;* de *existere*, exister). Etat de ce qui existe, de ce qui est substantiellement : *L'*EXISTENCE *de Dieu, du monde, des êtres créés. L'*EXISTENCE *de l'âme. On admet aujourd'hui l'*EXISTENCE *d'une multitude de mondes semblables au nôtre. Il y a des gens assez aveugles pour nier l'*EXISTENCE *de Dieu.* (Fléch.) *La première chose que nos sensations nous apprennent, c'est notre* EXISTENCE; *d'où il suit que nos premières idées réfléchies doivent tomber sur nous.* (D'Alemb.) ‖ Vie à l'état d'être animé : *Donner, recevoir, perdre l'*EXISTENCE. *Défendre son* EXISTENCE. *Prolonger son* EXISTENCE. *Les gouvernements qui ne tiennent qu'à l'*EXISTENCE *d'un homme tombent avec cet homme.* (Chateaub.) *Le corps est la baraque où notre* EXISTENCE *est campée.* (J. Joubert.)

Tout mortel au plaisir a dû son *existence;*
Par lui le corps agit, le cœur sent, l'esprit pense.
VOLTAIRE.

Que notre *existence* légère
S'évanouisse dans les jeux.
PARNY.

Quand on naît pour souffrir, à quoi bon l'*existence?*
Où donc est ta justice, ô sainte Providence?
Nous la cherchons partout, nous ne la trouvons [pas.
BARRILLOT.

— Par ext. Manière de vivre, vie considérée par rapport aux accidents qui la remplissent, aux moyens qui l'entretiennent : *Traîner une* EXISTENCE *misérable. Se procurer une* EXISTENCE *commode. Mener une* EXISTENCE *oisive. Aux yeux de l'avenir, il n'y a de beau que les* EXISTENCES *malheureuses.* (Chateaub.) *Les moyens d'*EXISTENCE *s'accroissent plus vite que la population.* (F. Bastiat.)

— Réalité, état de ce qui est ou peut être constaté : *Nier l'*EXISTENCE *d'un complot. Admettre l'*EXISTENCE *d'un fait. Rien ne prouve mieux l'inégalité des hommes que l'*EXISTENCE *des lois.* (Ficquelmont.) *L'*EXISTENCE *de la loi morale suppose l'*EXISTENCE *de Dieu.* (Ott.) ‖ Durée, état de ce qui est d'une façon permanente : *La Restauration n'a pas eu une longue* EXISTENCE. *L'*EXISTENCE *de cette institution est bien menacée. L'*EXISTENCE *de la société étant nécessaire, la société a tous les droits nécessaires à son* EXISTENCE. (Lamart.)

— Comm. *Existence en magasin*, Quantité de marchandises qui existent dans un magasin ou dans les magasins.

— **Antonymes.** Néant, mort, nuit du tombeau, non-être.

— **Encycl.** Philos. L'idée d'*existence*, si simple pour le vulgaire, est, en philosophie, une des idées les plus obscures et les plus difficiles à préciser, à analyser. Quel est le sens de cette question : le monde qui m'apparaît existe-t-il? Je dis de certaines choses qui m'apparaissent qu'elles existent, et de certaines autres qu'elles n'existent pas; je distingue la veille du rêve. Comment se fait cette distinction? Essayera-t-on de dire que, parmi ces apparences, les unes ne sont qu'en moi, tandis que les autres se rapportent à quelque chose hors de mon esprit? En rêve, je vois des arbres; mais j'en vois aussi dans l'état de veille : cette réponse ne m'éclaire donc en rien; je ne vois que des apparences et non pas des réalités; ces réalités, je les suppose par delà les apparences; mais, jusqu'à présent, c'est un je ne sais quoi indéfinissable.

Tout ce que nous pensons, ce sont des êtres ou des événements; il n'y a rien hors de là. Les choses que nous nous représentons comme existantes, nous nous les représentons inévitablement les unes à côté des autres. De même les événements se présentent à nous les uns à la suite des autres dans une série indéfinie : ainsi, juxtaposition des êtres dans l'espace, succession des événements dans le temps. Mais qu'ajoutent ces notions de temps et d'espace à la simple perception? Dans le rêve, nous apercevons les objets comme étendus; il n'y a donc encore aucune différence entre la veille et le rêve; mais il est possible qu'en rêve je transporte, par exemple, les Tuileries de la rive droite sur la rive gauche de la Seine : donc ce n'est pas la même chose de se représenter deux objets comme juxtaposés, ou bien comme occupant dans l'espace des places fixes. La fixité du lieu est ce qui distingue déjà la veille du rêve. Et puis, dans le rêve, je me représente bien un certain ensemble d'objets étendus; mais je ne me représente pas un espace continu en dehors de ces objets. Ainsi, dans la réalité, je pense à un quartier de Paris, et, l'instant d'après, à Pékin; mais j'ai passé, quelque rapide qu'on suppose le passage, par une série d'intermédiaires continus. Le rêve ne respecte pas cette continuité, et il me fait passer brusquement, sans intermédiaires, de Paris à Pékin. De même pour le temps : dans le rêve, l'ordre de succession peut être bouleversé; donc il ne suffit pas, pour que deux objets soient réels, qu'ils soient simplement juxtaposés, ni pour deux événements, qu'ils soient simplement successifs; il faut que cet ordre de juxtaposition et de succession soit déterminé rigoureusement; il semble donc que nous puissions dire : cela existe qui a sa place déterminée dans l'espace et le temps.

Mais cette solution laisse quelque chose à désirer : qui est-ce qui assigne ces places fixes aux événements et aux choses? Parce que nous plaçons les choses dans le temps et dans l'espace, est-ce à dire qu'elles soient des réalités? Il semble qu'il faut d'abord se représenter les choses, puis le temps et l'espace, puis le rapport entre les choses et le temps et l'espace. Or comment trouver dans le temps et l'espace la place que les choses peuvent et doivent occuper? Le temps et l'espace sont des réceptacles réels, nous l'accordons volontiers; mais nous n'en sommes pas plus avancés; car, alors même qu'on en ôte tous les phénomènes, il ne reste rien de discernable; il est impossible de rien discerner dans le temps et l'espace purs, parce que toutes les parties en sont homogènes; supposons-les dépouillés de phénomènes, toutes les parties en sont identiques. Donc la détermination d'une place dans le temps et dans l'espace semble absolument impossible; il n'y a ni avant ni arrière, ni dessus ni dessous dans le temps et l'espace pris en soi; ils ne sont pas en eux-mêmes des objets de perception : donc on ne peut s'en servir pour déterminer la place des choses et des événements; donc le critérium de l'*existence* s'évanouit.

Nous voyons les choses au milieu d'autres choses, rien de plus; entre ces choses nous percevons, il est vrai, un certain ordre; mais cet ordre est-il réel ou imaginaire? Loin donc de résoudre la question, nous n'avons fait que la reculer. Nous pouvons bien dire que les choses réelles sont celles qui occupent dans l'espace et dans le temps une place déterminée, mais à condition de trouver quelque chose pour déterminer cette place. Est-il possible de trouver ce quelque chose? Oui : ce sont les lois de la nature. Pourquoi, quand je vois une maison le fondement en bas et le toit en haut, dis-je que cette maison peut être réelle? Pourquoi, si je vois cette maison le toit en bas et le fondement en haut, dis-je que c'est un produit du rêve et de l'imagination? C'est évidemment parce que je sais que la place du toit est en haut. Mais comment le sais-je? qu'est-ce qui me l'apprend? C'est la connaissance des lois de la nature; pour qu'une maison reste debout, il faut que ses fondements soient en bas : la loi d'équilibre l'exige. Prenons un autre exemple : penser aux places respectives de la terre et du soleil, c'est penser à la causalité réciproque par laquelle ils se tiennent à cette distance fixe. De même encore l'été reviendra après l'hiver : ce qui fait cela, c'est aussi la causalité. Ainsi, ce qui réalise la représentation des phénomènes, c'est la catégorie de la cause, la conception d'une liaison nécessaire entre les phénomènes.

Mais jusqu'à présent nous ne nous sommes occupés que de l'*existence phénoménale*, que de l'*existence* des objets que nous plaçons dans l'espace et dans le temps; il nous faut maintenant, et c'est là le point de beaucoup le plus difficile, chercher comment nous pouvons concevoir l'*existence substantielle*, celle que l'entendement seul conçoit, que les sens ne perçoivent pas.

On peut considérer l'ensemble des lois de la pensée, tel qu'il s'offre à la réflexion, comme un organisme spirituel, où nous trouvons d'abord le principe de la *thèse*, qui se rapporte à la notion d'*être* ou d'*existence*. Toute pensée, en effet, est une thèse, une affirmation qui porte sur une *existence*. Toute réalité, toute *existence* se rapporte directement ou indirectement à quelque objet de la pensée, conçu comme étant quelque chose en soi-même. C'est là le sens du mot *être* pris comme substantif. Par suite, tout objet de la pensée qui n'est pas substance se rapporte à une substance et en est un accident. « Ainsi, dit M. Secrétan, de Lausanne, toute affirmation implique la distinction de l'être et de ses qualités, la notion de la substance est essentielle à toute pensée, même à celle qui ne porterait que sur des rapports de qualités. Les notions d'être et de qualité sont rigoureusement corrélatives : les qualités d'un être forment son essence. L'*unité*, dans laquelle on a vu la loi la plus haute de la pensée, se présente à nous d'abord comme la plus élémentaire des lois renfermées dans la thèse, comme un aspect inévitable de toute pensée, comme un attribut essentiel, par conséquent, de tout objet de la pensée, soit être, soit qualité. Quel que soit l'objet qui nous occupe, nous le considérons nécessairement comme un : un d'abord relativement aux autres; c'est l'unité numérique, unité par opposition à la pluralité, unité comme élément constitutif de toute pluralité. Puis l'objet de la pensée est un en soi. Prise ainsi, l'unité n'exclut pas la pluralité, elle l'enveloppe, la pénètre, la domine; mais le sens de cette forme varie suivant les objets. L'unité de la qualité n'est pas identique à celle de l'être. L'unité d'un tas de sable signifie autre chose que celle d'un grain. L'unité de la plante diffère de celle de la pierre et diffère également de celle de l'esprit. La notion d'être implique une sorte d'indépendance. La qualité n'est que dans l'être, l'être est *en soi*, distinct de tout autre. Cette notion ne se complète que dans celle d'exister par soi-même. Ici, nous voyons qu'il y a réellement une différence de sens entre les mots *être* et *substance :* étymologiquement *substance* signifie ce qui est au fond, ce qui est à la

base, et par conséquent ce qui est par soi-même, caractère qui n'est pas impliqué au même degré dans le mot *être*. » Telle est la thèse.

Voici maintenant l'antithèse : logiquement l'être est un, mais nous ne connaissons que des composés et nous ne pouvons même saisir cette idée d'unité qu'en analysant ces composés. Ainsi, les idées simples des logiciens, les atomes de la physique ne sont pas des réalités, mais de simples points d'arrêt de la pensée, impuissante à aller plus loin. La thèse prétend que l'être se distingue de ses qualités : logiquement oui, réellement non; car l'être n'est que dans ses qualités. Ainsi, l'esprit cherche à fuir la contradiction qui le poursuit et l'étreint sans relâche. Donc, pas d'unité sans pluralité; tous les êtres et toutes les qualités ne se conçoivent que par opposition à des êtres et à des qualités contraires. Dans tout être, les éléments constitutifs sont opposés les uns aux autres; ainsi, dans le tempérament moral de l'homme, les bonnes tendances sont opposées aux penchants vicieux; dans tout corps, le chaud est opposé au froid et le chaud ne se conçoit que par le froid, et réciproquement. Supposez que dans l'être l'une de ces qualités contraires vienne à disparaître, l'équilibre est rompu et l'être tombe dans le néant; ainsi, ces qualités opposées entre elles ne subsistent et ne font subsister l'être qui en résulte que par leur opposition. « Nous ne trouvons ni ne pouvons concevoir, dit encore M. Secrétan, l'éminent philosophe suisse qui nous sert de guide dans cette seconde partie de notre travail, aucune détermination des êtres réels qui ne soit limitée, et rien ne saurait la limiter, sinon sa négation et son contraire. Chaque être possède son existence propre et son idée propre; toutefois, il ne saurait être conçu sans les autres et il ne subsiste que par eux. Les individus séparés ne sont qu'un dans une unité plus haute; le tout n'est que membre ou partie, et la partie forme elle-même un tout. Nous trouvons la contradiction dans toutes les sphères de l'être et de la pensée; nous la trouvons en étudiant un être quelconque suivant toutes les catégories, c'est-à-dire sous tous les points de vue sous lesquels il est possible de considérer l'être en général. » Disons plus : cette opposition, nous la trouvons dans les catégories elles-mêmes. Ne vont-elles pas, en effet, par groupes de termes opposés, dont l'un ne se conçoit pas sans l'autre? Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, l'être, par sa notion d'être, demeure identique au milieu de la succession des accidents, des qualités, et pourtant on ne peut séparer l'être de ses qualités. Ainsi, le principe de l'identité demeure, mais il est limité par la contradiction; l'antithèse oppose la négation à l'affirmation de la thèse.

Allons plus loin encore : la contradiction elle-même ne saurait échapper à la fatalité de la contradiction. Il y a longtemps qu'Aristote a dit : « La contradiction répugne à l'esprit humain; le contraire exclut son contraire, » et c'est même pour expliquer cette exclusion du contraire par son contraire qu'il joignait à la forme et à la matière, ces principes constitutifs de l'être, un troisième principe, la *privation*, pour tenir lieu du principe absent et en réserver la place en quelque sorte.

Quel parti prendre? Faut-il accepter la thèse et rejeter l'antithèse? faut-il méconnaître la thèse pour ne reconnaître que l'antithèse? Il vaut mieux les accepter, les conserver toutes les deux, sauf à corriger l'une par l'autre. Notre pensée veut l'unité partout, et d'autre part notre pensée ne procède que par contradiction. Toute existence, soit de choses, soit de qualités, nous paraît avoir en soi et hors de soi son contraire. Ces contraires coexistent; quelle est la raison de cette coexistence? C'est qu'ils sont nécessaires l'un à l'autre. Cette simple proposition est l'énoncé d'une troisième loi de la pensée, appliquée à la conception de l'*existence;* c'est la loi de la combinaison ou de la synthèse, qui est l'explication de l'antithèse. « Pas de lumière sans ombre, dit encore M. Secrétan, et plus vive est la lumière, plus forte est l'ombre. Le peintre fait saillir la lumière en épaississant les ombres. Le corps s'assimile incessamment la matière étrangère et se sépare incessamment de la sienne propre : les fonctions assimilatrices et celles où se dépense le corps sont opposées; mais elles sont réciproquement condition les unes des autres, et leur unité forme la vie. La raison s'oppose à l'imagination; mais, sans imagination, pas de raison possible; sans raison, pas d'imagination qui vaille : l'imagination et la raison s'unissent dans toute production normale de l'esprit et se confondent dans le génie. Laissez subsister les contrastes; ils sont nécessaires les uns aux autres; c'est le principe de l'harmonie, c'est le principe de la liberté civile et de la paix. Il faut l'entendre : un contraire exclut son contraire de lui-même; néanmoins, la réalité qui les renferme tous deux les concilie dans un troisième terme supérieur aux deux premiers. Le mouvement n'est pas le repos, et le repos n'est pas le mouvement, mais la vie exige les alternatives du mouvement et du repos, et les plus hautes formes de la vie, la science, l'amour, sont à la fois l'un et l'autre repos dans le mouvement, mouvement dans le repos. » Mais, remarquons-le bien, cette synthèse des contraires n'est pas la neutralisation de l'un par l'autre, c'est l'équilibre, la pondération de l'un et de l'autre. Telles sont les trois lois auxquelles obéit l'esprit humain dans la conception métaphysique de l'*existence*.

Existence et des attributs de Dieu (DÉMONSTRATION DE L'), par Clarke. V. DIEU.

Existence de Dieu (TRAITÉ DE L'), par Fénelon. V. DIEU.

EXISTENTIALITÉ s. f. (è-gzi-stan-si-a-li-té — du lat. *existentia*, existence). Philos. Dans le système de Kant, Caractère, état de ce qui existe.

EXISTER v. n. ou intr. (è-gzi-sté — lat. *existere;* du préf. *ex*, et de *sistere*, être établi, posé). Etre, avoir l'être substantiel : *Il est pour le moins aussi certain que Dieu* EXISTE, *qu'aucune démonstration de géométrie ne le saurait être.* (Desc.) *Tout ce qui* EXISTE *parait* EXISTER *nécessairement, puisqu'il* EXISTE. (Volt.) *Rien n'*EXISTE *que par celui qui est.* (J.-J. Rouss.) *Lutter, lutter encore, c'est vivre; cesser la lutte, ce n'est plus qu'*EXISTER. (V. Parisot.) ‖ Vivre à l'état d'être animé ou d'être intelligent : *C'est la conscience qui nous apprend que nous* EXISTONS. (Royer-Collard.) *On* EXISTE *avant de savoir qu'on* EXISTE. (E.-Alletz.) *Souffrir, c'est* EXISTER. (Mme Guizot.)

— Etre en réalité : *Je sais que le complot* EXISTE. *Des lois* EXISTENT *sur la matière. De ce que nous avons les idées d'une chose, il ne s'ensuit pas qu'elle* EXISTE. (Malebr.) *Où prévaut la volonté arbitraire d'un ou de quelques individus, la liberté légitime n'*EXISTE *pas.* (Guizot.) *Pour que le droit* EXISTE *sûrement quelque part, il faut qu'il* EXISTE *partout.* (Guizot.) ‖ Durer, subsister, être établi d'une façon permanente : *Une démocratie n'*EXISTE *plus là où il y a une force militaire en activité dans l'intérieur de l'Etat.* (Chateaub.) *La nation ne peut* EXISTER *sans unité et sans droit.* (Proudh.)

— Employer son existence d'une façon qui lui donne du prix : *Celui-là n'*EXISTE *pas qui n'*EXISTE *que pour soi. Ce n'est qu'en s'occupant qu'on* EXISTE. (Volt.)

— *Exister par quelqu'un*, Lui emprunter les agréments de la vie; lui consacrer toute son existence, toutes ses pensées : *Ce n'est que* PAR *ses enfants qu'il* EXISTE.

Nous n'*existons* vraiment que *par* ces petits êtres
Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres.
E. AUGIER.

— Impersonnellem. Etre, se trouver : *Il n'*EXISTE *dans la nature que des individus.* (Condill.) *Si le succès était le but de la vie des hommes, il n'y aurait pas de vertu, il n'*EXISTERAIT *que des calculs.* (Mme de Staël.) *Il* EXISTE *quelque chose de plus pur que la vertu, c'est l'innocence.* (G. Sand.) *Il y a des pères qui n'aiment pas leurs enfants; il n'*EXISTE *point d'aïeul qui n'adore son petit-fils.* (V. Hugo.)

— **Syn. Exister, être, subsister.** V. ÊTRE.

— **Allus. litt. Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer**, vers célèbre de Voltaire. V. DIEU.

EXITÈLE s. f. (è-gzi-tè-le — du gr. *exitelos*, faible). Bot. Genre d'arbres rapporté avec quelque doute à la famille des byttnériacées, et dont l'espèce type croît à Java.

— s. m. Chim. Oxyde d'antimoine.

EX LIBRIS, mots latins qui signifient littéralement des livres, d'entre les livres, faisant partie des livres, avec le nom du propriétaire. Ces mots s'inscrivent ordinairement en tête de chaque volume d'une bibliothèque, avec la signature du propriétaire. On connaît ce trait d'ignorance d'un financier, homme d'*ordre* avant tout, qui avait ordonné à son chapelier de coller soigneusement au fond de son chapeau : *Ex libris* VAUDORÉ.

EXMES, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. E. d'Argentan, sur la rive droite et à peu de distance de la source de la Dive; pop. aggl., 430 hab. — pop. tot., 576 hab. Commerce de grains, de laines et de bestiaux. Ruines d'un ancien château. Belle église de plusieurs styles. Elève de chevaux renommés. Très-beaux points de vue. Nombreux châteaux. Exmes, jadis place forte, soutint plusieurs siéges et résista plus d'une fois, soit aux Français, soit aux Anglais. Ses fortifications, dont il ne reste plus que quelques monticules et des fossés transformés en jardins, furent démolies en 1591, par ordre de Henri IV.

EXMOUTH, ville d'Angleterre, comté de Devon, à 16 kilom. S.-E. d'Exeter, sur la Manche, à l'embouchure de l'Exe; 3,625 hab. Pêche active; bains de mer fréquentés. Patrie de Walter Raleigh. Exmouth, abritée des vents du N.-E. et du S.-E. par de hautes collines, jouit d'un climat très-doux. Il y a à peine un siècle et demi, Exmouth n'était qu'un hameau; aujourd'hui, c'est une des villes de bains les plus fréquentées de l'Angleterre, grâce à son climat, qui a été comparé pour la douceur à celui de Pise. « La partie fashionable de la ville, dit M. Esquiros, se compose de terrasses surmontées de maisons garnies, d'habitations particulières, de manoirs d'une étendue assez considérable, et de villas détachées, dont les unes occupent les flancs de la colline, tandis que les autres en couronnent le sommet. Toutes ces constructions, quoique séparées par différents étages et par des bouquets de verdure, forment un ensemble plein d'harmonie et d'unité. Si la position d'Exmouth est originale, les points de vue qui l'environnent sont encore beaucoup plus frappants. De Beacon-Hill l'œil embrasse un panorama plein de grandeur et de variété. D'un côté se déploie la mer, dont les côtes se montrent hérissées par le promontoire de Berry-Head et par d'autres petits caps d'un relief hardi, sombres géants qui ont soutenu depuis des siècles un combat perpétuel contre les vagues. De l'autre côté se prolonge, à une distance indéfinie, le cours sinueux du fleuve, bordé et dominé tantôt par des terres cultivées, tantôt par des collines arides ou revêtues d'une végétation fauve. *Luscombe*, *Stoke Common*, le noble manoir et le domaine de *Mamhead*, qui se montrent entre des bois assez épais, l'ancien château et le site hardi de *Powderham*, les collines et les belvédères du comté de Devon et de sir Lawrence Palk, mais surtout la chaîne imposante du Haldon, qui sert de fond au tableau, tout cela compose un paysage à grands traits. Exmouth est une de ces villes que l'on n'oublie plus quand on l'a une fois visitée. » L'église, achevée en 1825, a coûté 625,000 fr. L'église en ruine de Jean-dans-le-Désert passe pour une des plus anciennes du comté. La promenade du Beacon, taillée dans le versant d'une colline, est couverte d'arbres et d'arbustes, et domine un ravissant panorama. La promenade du Strand, qui s'étend le long de l'Exe, est protégée par un mur de 600 mètres contre les envahissements de la marée haute. Les environs d'Exmouth offrent des buts nombreux d'excursions intéressantes.

EXMOUTH (Edward PELLEW, vicomte), amiral anglais, né à Douvres en 1757, mort à Tingmouth en 1833. Il entra dans la marine en 1770, devint midshipman à bord de la frégate la *Blonde*, qui porta en Amérique le général Burgoyne, et se distingua pendant la guerre de la Révolution, surtout au combat du lac Champlain (11 octobre 1776). En 1780, il fut nommé capitaine après un brillant engagement avec trois corsaires français, dans les eaux de l'île de Bass (Ecosse). A l'ouverture de la guerre avec la France, en 1793, il reçut le commandement de la frégate la *Nymphe*, de 36 canons, avec laquelle il captura la frégate française *Cléopâtre*. Cette prise, la première de la guerre, valut au capitaine Pellew le titre de chevalier. En 1795, alors que sa frégate était en réparation à Plymouth, un grand vaisseau transport, le *Dutton*, chargé de troupes, fut drossé contre le rocher, au milieu d'une tourmente. Sir Edward se fit conduire à bord, prit le commandement du transport, et, sans sauver le bâtiment, qui fut mis en pièces, réussit à porter à terre tous ceux qui le montaient; lui-même quitta le bord le dernier. Cette brillante action suscita dans toute l'Angleterre un enthousiasme indescriptible; la municipalité de Plymouth présenta au modeste héros le diplôme de bourgeois de la ville dans une boîte d'or; la municipalité de Liverpool lui offrit un service d'argenterie, et le roi George III le créa baronnet, sous le nom de sir Edward Pellew de Treverry.

En 1802, sir Edward fut élu membre du parlement, et, en 1803, il fut nommé vice-amiral et commandant en chef des forces navales anglaises dans l'Inde. Jusqu'en 1809, il s'employa à protéger le commerce britannique contre les corsaires français et détruisit quelques vaisseaux de guerre à Batavia et dans d'autres colonies hollandaises. Au printemps de 1810, le commandement de la flotte de la mer du Nord lui fut confié, et l'année suivante il succéda à sir Charles Cotton dans la Méditerranée. Pendant trois ans il maintint le blocus de Toulon, de Gênes et de tous les autres ports de la côte.

A la fin de la guerre (1814), sir Edward fut créé pair d'Angleterre, avec le titre de baron Exmouth de Canonteign et une dotation. Il reçut le titre de grand-croix de l'ordre du Bain. En 1815, les îles Ioniennes ayant été placées sous le protectorat de la Grande-Bretagne, le gouvernement anglais demanda aux Etats barbaresques de rendre à la liberté les Ioniens qu'ils tenaient en esclavage. Sur le refus des régents d'Alger, de Tripoli et de Tunis, lord Exmouth reçut l'ordre d'obtenir par la force ce qu'on avait refusé à son aimable réquisition. En touchant à Gibraltar, lord Exmouth prit avec lui l'escadre hollandaise de l'amiral baron van der Capellan, qui demanda à faire partie de l'expédition. Le 27 août 1815, la flotte combinée arriva en vue d'Alger. L'attaque, commencée à deux heures de l'après-midi, dura jusqu'à onze heures du soir avec un acharnement sans égal. La flotte du dey fut brûlée dans le port, toutes les batteries furent démontées et 7,000 Algériens furent tués; les Anglais avaient perdu 818 hommes et les Hollandais 65. Cette rude leçon abattit l'orgueil du dey, qui se soumit à toutes les conditions, renonça pour toujours à l'esclavage chrétien et rendit sur l'heure la liberté à 1,200 esclaves. Lord Exmouth, à son retour en Angleterre, fut accueilli comme un triomphateur; le roi le créa vicomte, le parlement lui vota des remercîments et plusieurs souverains de l'Europe lui envoyèrent les décorations de leurs ordres.

En 1817, il fut nommé au commandement maritime de Plymouth. Il y resta trois ans et rentra ensuite dans la vie privée. Aux divers points de vue de la science nautique, de l'habileté de manœuvres, du sang-froid, du courage, de la décision et de l'esprit de ressources, le vicomte Exmouth ne le cédait à aucun des plus grands hommes de mer dont l'Angleterre peut se glorifier. Son humanité, aussi bien que son énergie, est restée proverbiale dans la marine de la Grande-Bretagne.

EXNER (François), philosophe allemand, né à Vienne en 1802, mort en 1853. Il commença dans sa ville natale ses études de philosophie et de jurisprudence, et alla ensuite les continuer à l'université de Pavie. En 1827, il fut nommé suppléant de la chaire de philosophie de l'université de Vienne, et devint, quatre années plus tard, professeur titulaire de la même faculté à Prague. Il y enseigna jusqu'en 1848, où on le rappela à Vienne pour prendre part à la nouvelle organisation de l'instruction publique. Dans le cours de la même année, il fut nommé conseiller au ministère de l'instruction publique et des cultes, et fut reçu membre de l'Académie impériale de Vienne. Il mourut à Padoue, où il résidait en qualité de commissaire ministériel du royaume lombard-vénitien. Les leçons et les écrits d'Exner ont puissamment contribué au développement des études philosophiques sérieuses dans l'empire d'Autriche. Il a peu produit, mais tous ses ouvrages sont remarquables par la manière intéressante dont il traite son sujet, par la clarté et la vigueur de l'exposition, ainsi que par une grande profondeur de pensée. On a de lui : *Sur la position des étudiants à l'université* (Prague, 1837); le *Nominalisme et le réalisme* (Prague, 1841); la *Psychologie de l'école d'Hégel* (Leipzig, 1842-1844, 2 livr.); la *Science universelle de Leibnitz* (Prague, 1843); la *Doctrine de l'unité de la pensée et de la matière* (Prague, 1845). En philosophie, Exner appartenait à l'école d'Herbart; ses attaques contre la psychologie hégélienne attirèrent au plus haut point l'attention en Allemagne. Rozenkrantz y répondit dans la 2e édition de la *Psychologie* d'Hégel.

EX NIHILO NIHIL (*Rien ne vient de rien*), vers de *Lucrèce*, dans lequel le poëte résume le système d'Epicure : *Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.* « Aucune chose ne peut venir de rien, ni retourner à rien. »

« Les hommes furent toujours partagés sur la question de l'éternité du monde, mais jamais sur l'éternité de la matière : *Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.* Voilà l'opinion de toute l'antiquité. »

VOLTAIRE.

« Ceux qui entreprennent de fonder une doctrine du progrès rigoureusement antichrétienne, repoussent la production libre de l'homme par la puissance de Dieu : ils nient la création *ex nihilo;* ils sont résolûment panthéistes. »

Le P. FÉLIX.

« Le dogme de la création, tel que le christianisme l'enseigne, est la vérité pure et sublime telle que Dieu nous l'a révélée, car la raison ne peut y atteindre par ses seules lumières. La création chrétienne est la création *ex nihilo*. La raison seule, au contraire, et avec elle la philosophie ancienne, dit : *Ex nihilo nihil.* »

BAUTAIN.

EXOACANTHE s. f. (è-gzo-a-kan-te — du gr. *exô*, en dehors; *akantha*, épine). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, dont l'espèce type croît en Palestine.

EXOBRANCHE adj. (è-gzo-bran-che — du gr. *exô*, en dehors; *brangchia*, branchies). Erpét. Qui a les branchies placées extérieurement.

— s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, de la section des urodèles.

EXOCARDITE s. f. (è-gzo-kar-di-te — du gr. *exô*, en dehors, et de *cardite*). Pathol. Inflammation de la membrane extérieure du cœur.

EXOCARPE s. m. (è-gzo-kar-pe — du gr. *exô*, en dehors; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, rapporté par les divers auteurs à la famille des antholobées ou à celle des santalacées, et comprenant six espèces, qui croissent en Océanie.

EXOCENTRE s. m. (è-gzo-san-tre — du gr. *exô*, en dehors; *kentron*, éperon). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une douzaine d'espèces, répandues sur presque tout le globe.

EXOCÉPHALE s. m. (è-gzo-sé-fa-le — du gr. *exô*, en dehors; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des locustes, dont l'espèce type se trouve à Cayenne : *Les* EXOCÉPHALES *sont caractérisés par leur tête dégagée du corselet.* (Duponchel.)

— s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques, intermédiaire entre les gastéropodes et les acéphales.

EXOCET s. m. (è-gzo-sè — gr. *exôkoitos;* de *exô*, hors, et de *koitê*, lit). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, munis de nageoires pectorales qui leur permettent de voler, comprenant une douzaine d'espèces, répandues dans les mers d'Europe et d'Amérique : *On ne connaît guère que les mœurs de l'*EXOCET *volant.* (A. Valenciennes.) *On voit des muges ou des* EXOCETS *échapper aux poursuites des carnassiers de l'Océan en s'élançant hors des vagues pour voltiger à leur surface, où bientôt ils deviennent la proie des oiseaux voraces.* (Bory de St-Vincent.)

— **Encycl.** Les anciens désignaient sous le nom d'*exocet* un certain poisson (probablement une blennie ou un gobie) auquel ils attribuaient l'habitude de quitter les eaux pour venir coucher sur le rivage. Linné a donné le même nom à un genre de poissons qui ont, en effet, la faculté d'abandonner leur élément naturel et de se soutenir dans l'air pendant quelque temps, de ceux, en un mot, que l'on a confondus sous la dénomination vulgaire de *poissons volants*. Les *exocets* des modernes sont caractérisés par une tête et un corps écailleux; la tête aplatie en dessus et sur les côtés; les deux mâchoires garnies de petites dents pointues, et les os pharyngiens de dents en pavé; les intermaxillaires sans pédicules et faisant seuls le bord de la mâchoire supérieure; les yeux grands; une rangée d'écailles carénées sur chaque flanc; la nageoire dorsale au-dessus de l'anale; les pectorales grandes et propres au vol; les ouïes à dix rayons. Les *exocets* ont la vessie natatoire très-grande. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, répandues dans la Méditerranée, dans la mer Rouge et sur les côtes américaines de l'Atlantique; toutes sont d'assez petite taille, la plus grande ne dépassant pas la longueur d'un demi-mètre. La plus connue est l'*exocet volant*. C'est un fort joli poisson, long de deux décimètres au plus; tout son corps présente un éclat argentin, rehaussé par l'azur des parties supérieures et latérales et par le bleu plus foncé de la poitrine, de la nageoire dorsale et de la queue. Ses écailles, quoique peu dures, se détachent au moindre contact. La mâchoire inférieure est proéminente; mais la supérieure peut s'allonger de manière à donner à l'ouverture de la bouche une forme tubuleuse et un peu cylindrique. Ses nageoires pectorales, que l'on a comparées à des ailes, sont un peu rapprochées du dos; elles donnent, par leur position, à l'animal qui s'est élancé hors de l'eau une situation moins fatigante, parce que, portant son centre de suspension au-dessus de son centre de gravité, elles lui ôtent toute tendance à se renverser et à tourner sur son axe longitudinal. La membrane qui lie les rayons de ces pectorales est assez mince pour se prêter à tous les mouvements que ces nageoires doivent subir pendant le vol du poisson; elle est en outre placée sur les rayons, de manière que les intervalles qui les séparent puissent offrir une forme plus concave, agir sur une plus grande quantité d'air et éprouver dans ce fluide une résistance qui soutient l'animal. Sa vessie natatoire, très-grande, lui est aussi d'un grand secours, non-seulement pour la natation, mais aussi pour le vol. Enfin, ses pectorales restent humides pendant fort longtemps, et par conséquent son vol pourrait être plus soutenu s'il n'était forcé de redescendre dans la mer pour humecter ses branchies desséchées.

Grâce à cette organisation spéciale, l'*exocet* peut s'enlever dans les airs et parcourir une assez longue distance; ce n'est pas seulement un mouvement de projection plus développé que chez les autres poissons : il peut à volonté s'élever ou s'abaisser. Son vol ne saurait, sans doute, se comparer à celui des oiseaux, mais il rappelle assez le vol de certains insectes, notamment des criquets. Il est accompagné d'un bourdonnement, dont la cause est encore peu connue; on l'attribue à l'expulsion de l'air, qui, en sortant, fait vibrer une membrane dont est tapissé le fond de la gorge. L'*exocet* se trouve surtout dans les mers chaudes et tempérées; mais les agitations violentes de l'Océan l'entraînent souvent bien loin, et on l'a trouvé jusque dans la Manche et la mer du Nord. Il se nourrit de vers, de mollusques et de plantes marines. Toujours en mouvement, on le voit s'élever du sein des eaux, souvent par troupes innombrables, et, après avoir brillé au soleil pendant quelques instants, retomber dans la mer pour en ressortir bientôt après. Malgré sa beauté et son éclat, ou plutôt à cause de ces qualités qui le font remarquer davantage, l'*exocet* est un des êtres les plus malheureux. Dans son élément naturel, il est constamment poursuivi par les scombres, les dorades, les coryphènes; s'il s'élève dans l'air, il devient la proie des fous, des frégates ou des autres oiseaux piscivores; vient-il à tomber sur le pont ou dans les agrès des navires, il est aussitôt capturé par l'équipage. Sa chair, en effet, est très-délicate, et la pêche de ce poisson est des plus faciles. On prétend que les œufs des *exocets* pêchés dans la mer des Antilles sont d'une telle âcreté qu'ils corrodent la peau de la langue et du palais, ce qui est dû sans doute à des influences toutes locales.

L'*exocet sauteur* diffère du précédent par sa tête plus aplatie, l'intervalle des yeux plus large, le haut de l'orbite plus saillant, l'occiput plus relevé, la mâchoire supérieure moins extensible, l'ouverture de la bouche moins tubuleuse; la grande surface que présentent ses nageoires ventrales doit les faire considérer comme deux ailes supplémentaires, qui donnent à l'animal la faculté de s'élancer à des distances plus considérables encore que l'*exocet volant;* il est reconnaissable à la longueur de ses ventrales, placées plus en arrière que le milieu du corps. L'*exocet sauteur* atteint une taille de près d'un demi-mètre. On le trouve dans la Méditerranée; mais il est surtout commun, ainsi que l'*exocet volant*, dans presque toutes les parties de l'Océan qui se rapprochent des tropiques. Il se nourrit aussi de vers et de substances végétales, et sa chair est grasse et délicate. Parmi les autres espèces sans barbillons, on remarque les *exocets météorien*, *pirabe*, *de Commerson*, etc., et, parmi celles qui sont pourvues de barbillons, les *exocets chevelu* et *à bandelettes*.

EXOCHE s. f. (è-gzo-che — du gr. *exochê*, tumeur). Pathol. Tumeur saillante à l'anus, en dehors de cette ouverture.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des ichneumonides, parasites des chenilles.

EXOCHORION s. m. (è-gzo-ko-ri-on — du gr. *exô*, en dehors, et de *chorion*). Anat. Nom du premier et du second chorion.

EXOCHOSTOME s. m. (è-gzo-ko-sto-me — du gr. *exôchos*, saillant; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des notacanthes, dont l'espèce type habite le département de Vaucluse.

EXOCYSTE s. f. (è-gzo-si-ste — du gr. *exô*, en dehors; *kustis*, vessie). Chir. Renversement de la vessie.

EXODE s. m. (è-gzo-de — gr. *exodion*, proprement issue; de *ex*, hors de, et *odos*, route. Ce dernier mot est rattaché par Curtius à un radical grec *ed*, aller, correspondant à la racine sanscrite *sad*, même sens, d'où le sanscrit *asad*, approcher). Littér. anc. Partie d'une tragédie grecque ou latine qui suivait immédiatement le dernier chœur et contenait le dénoûment. ‖ Hymne ou chanson qui se chantait à la fin du repas. ‖ Petite pièce, dans le genre de la farce, qui se jouait après une pièce de longue haleine, chez les Romains : *Les jeunes gens des familles les plus distinguées jouaient dans les* EXODES, *que l'on appelle aussi fables atellanes ou jeux osques.* (Patin.)

— **Antonymes.** Prologue. — Protase, épitase, catastase.

— **Encycl.** Littér. anc. En littérature grecque, on désigne sous ce nom le dénoûment d'une pièce dramatique. Cette désignation vient, non pas de ce que c'est l'issue ou la fin de la tragédie, mais de ce que le dernier acte ou le dénoûment était joué après la sortie du chœur. Ainsi, dans les tragédies qui se terminent par un chœur, il n'y a pas d'*exode*.

En revanche, ce mot prit en latin, sous la forme d'un diminutif (*exodium*), un sens un peu différent. Il désigna une petite pièce bouffonne qui se jouait sur le théâtre après les drames sérieux, « afin, dit un scoliaste, que le rire vînt effacer les larmes et la tristesse causées par les impressions tragiques. » Ces farces, qui ont été de tout temps dans le génie du peuple italique, étaient pour la plupart des *atellanes* (v. ce mot), c'est-à-dire des représentations pleines de gestes et d'allusions obscènes. Les particuliers faisaient quelquefois venir chez eux les acteurs ou bouffons des *exodes*, pour jouer pendant les repas. Le dictateur Sylla prenait un plaisir tout particulier à ce genre de divertissement.

Exode (du gr. *exodos*, sortie). Nom donné par les traducteurs alexandrins de l'Ancien Testament au second livre du *Pentateuque*, parce que le fait le plus important qui nous y soit rapporté est la sortie d'Egypte des Israélites. Dans les Bibles hébraïques, ce livre est désigné par les premiers mots du premier chapitre : *Veélléh schemoth* (et voici les noms). La *Genèse* est une introduction à l'histoire de la théocratie hébraïque; l'*Exode* nous raconte la fondation de cette théocratie. Le livre se divise tout naturellement en deux parties, dont la première s'étend jusqu'à la sortie d'Egypte, la seconde jusqu'à la consécration du tabernacle. Après nous avoir donné les noms des Hébreux qui vinrent s'établir en Egypte avec Jacob, l'auteur passe immédiatement au dernier temps du séjour de son peuple sur les bords du Nil, laissant ainsi de côté une période assez longue, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement. Un Pharaon « qui n'avait pas connu Joseph » est effrayé des progrès de la population israélite et, pour y mettre un terme, la soumet à une foule de vexations et à de rudes travaux. Il ordonne même de jeter dans le fleuve tous ses enfants mâles. Ce fut alors que naquit Moïse, le futur libérateur du peuple hébreu. Sauvé miraculeusement de la mort et élevé à la cour de Pharaon, il ne tarde pas à prendre la défense de ses frères contre leurs oppresseurs et est obligé de s'exiler. Mais il reçoit à Madian une révélation divine, et revient en Egypte pour délivrer les fils de Jacob et les conduire dans le pays promis à leurs pères. Pharaon, dont Dieu « avait endurci le cœur », refuse de les laisser partir; il en est puni par les dix plaies d'Egypte. Enfin le roi permet le départ du peuple; mais bientôt il se repent de la concession qu'il vient de faire, poursuit les Hébreux à la tête de son armée, et est englouti dans les flots de la mer Rouge, qui s'est entr'ouverte pour laisser passer les fugitifs. La seconde partie de l'*Exode* nous raconte les faits étonnants qui signalèrent le séjour du peuple d'Israël dans la presqu'île de Sinaï. Jéhovah donne des lois au peuple qu'il vient d'arracher à la servitude. Le décalogue est promulgué au milieu des éclairs et des tonnerres. L'adoration du veau d'or (culte du bœuf Apis) appelle la colère de Dieu. Jéhovah communique encore à Moïse quelques lois fondamentales, et un plan très-détaillé du tabernacle et de ses accessoires. Cette seconde partie de l'*Exode*, qui contient plus de lois que de récits historiques, se termine par le fait de la consécration du tabernacle, qui eut lieu le premier jour du premier mois de la seconde année après la sortie d'Egypte. V., pour la valeur historique et la date de la composition de l'*Exode*, l'article PENTATEUQUE.

EXODIAIRE s. m. (è-gzo-di-è-re — rad. *exode*). Antiq. rom. Acteur qui jouait dans un exode ou farce.

EXODIQUE adj. (è-gzo-di-ke — du gr. *exô*, en dehors; *odos*, route). Physiol. Se dit des nerfs dans lesquels l'action passe du dedans au dehors.

EXODONTE adj. (è-gzo-don-te — du gr. *exô*, en dehors; *odous*, dent). Zool. Qui a les dents dirigées en dehors.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens, tribu des braconides, renfermant sept genres et caractérisé par les dents des mandibules dirigées en dehors et ne se touchant pas.

EXOGÈNE adj. (è-gzo-jè-ne — du gr. *exô*, en dehors; *genês*, engendré). Bot. Qui s'accroît de dedans en dehors : *Végétaux* EXOGÈNES. *Structure* EXOGÈNE.

— s. m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les genres dont l'accroissement a lieu de dedans en dehors et répondant aux dicotylédones.

— Géol. Se dit des roches produites par un accroissement extérieur : *Roches* EXOGÈNES. *Les couches* EXOGÈNES, *provenant de l'accumulation mécanique des sables ou des galets.* (De Humboldt.)

EXOGLOSSE s. m. (è-gzo-glo-se — du gr. *exô*, en dehors; *glôssa*, langue). Ichthyol. Genre de petits poissons, de la famille des cyprins, voisin des ables et des catastomes : *Tous les* EXOGLOSSES *sont propres aux Etats-Unis.* (A. Valenciennes.)

EXOGNATHE adj. (è-gzo-ghna-te — du gr. *exô*, en dehors; *gnathos*, mâchoire). Entom. Qui a des mâchoires extérieures.

EXOGYNE adj. (è-gzo-ji-ne — du gr. *exô*, en dehors; *gunê*, femelle). Bot. Dont le pistil est saillant en dehors de la fleur.

EXOINE s. f. (è-gzoi-ne — de l'anc. sax. *sunnen*, empêchement, d'où le bas lat. *sunnis*, même sens). Anc. pratiq. Certificat d'excuse délivré par un médecin, pour justifier de l'impuissance physique d'un malade à remplir des fonctions auxquelles il est appelé d'une façon obligatoire. ‖ Excuse légale pour se dispenser de paraître en justice.

— *Mettre en exoine de son corps*, Mettre en danger de mort par des voies de fait. ‖ On disait aussi EXOINER DE SON CORPS.

— Féod. Excuse adressée par un vassal à son seigneur, lorsqu'il ne pouvait l'accompagner à la guerre, lui rendre foi et hommage, comparaître à son tribunal ou remplir quelque autre devoir.

— Adj. Absent.

EXOINÉ, ÉE (è-gzoi-né) part. passé du v. Exoiner : *Un témoin* EXOINÉ.

EXOINER v. a. ou tr. (è-gzoi-né — rad. *exoine*). Anc. pratiq. Dispenser sur la présentation d'une exoine : EXOINER *un témoin, un avocat.*

— *Exoiner de son corps* ou *Mettre en exoine de son corps*, Maltraiter quelqu'un au point de mettre sa vie en danger. ‖ Vieille locution.

S'exoiner v. pr. Se faire dispenser par exoine : *Le témoin* S'EST *légalement* EXOINÉ.

EXOINEUR s. m. (è-gzoi-neur — rad. *exoiner*). Anc. pratiq. Celui qui présente l'exoine.

EXOMÈTRE s. m. (è-gzo-mè-tre — du gr. *exô*, en dehors; *mêtra*, matrice). Chir. Renversement de la matrice.

EXOMIDE s. f. (è-gzo-mi-de — gr. *exômis;* de *exô*, en dehors, et *ômos*, épaule). Antiq. Vêtement de travail, chez les Grecs et les Romains, qui finit par être abandonné aux esclaves et qui n'avait qu'une seule manche, laissant de l'autre côté l'épaule à découvert : *Le chœur des vieillards, dans le* Lysistrate *d'Aristophane, portait l'*EXOMIDE. (Heumann.)

EXOMOLOGÈSE s. f. (è-gzo-mo-lo-jè-ze — du gr. *exomologêsis*, aveu). Hist. ecclés. Confession publique pratiquée dans la primitive Eglise.

EXOMPHALE s. f. (è-gzon-fa-le — du gr. *exô*, en dehors; *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale. ‖ On dit aussi EXOMPHALOCÈLE.

EXONA, nom latin d'Essones.

EXONDATION s. f. (è-gzon-da-si-on — rad. *s'exonder*). Action, mouvement de l'eau qui se retire du sol qu'elle couvrait, qu'elle avait inondé : *Les rivières, par leurs* EXONDATIONS, *forment des marais.* (Fauchet.)

EXONDÉ, ÉE (è-gzon-dé) part. passé du v. S'exonder). D'où l'eau s'est retirée : *La terre* EXONDÉE *et suffisamment desséchée poussa son jet d'herbe, comme dit la* Vulgate. (Bory de St-Vincent.)

— Bot. Qui s'élève hors de l'eau.

EXONDER (S') v. pr. (è-gzon-dé — du lat. *ex*, hors de; *unda*, onde). Se découvrir, rester à sec, en parlant d'un lieu précédemment inondé : *Après le déluge, la terre ne* S'EXONDA *que lentement.*

EXONÉRATION s. f. (è-gzo-né-ra-si-on — rad. *exonérer*). Action d'exonérer, décharge : *Demander une* EXONÉRATION *d'impôts.* ‖ Dispense du service militaire, au moyen d'une contribution versée entre les mains de l'Etat : *Les événements, suivant qu'ils ont une tendance à la paix ou à la guerre, peuvent modifier le taux de l'*EXONÉRATION. (Barile.)

— Méd. Evacuation alvine.

— **Encycl.** Admin. milit. « L'*exonération* du service militaire a été instituée par la loi du 26 avril 1855, dans le double but de mettre un terme aux déplorables abus de l'ancien système de remplacement, et d'assurer des avantages réels aux militaires rengagés pendant le cours et à la fin de leur service. » (Richard, *Cours de législation et d'administration militaires.*) Pour s'exonérer, il suffisait de verser une certaine somme, fixée chaque année par le ministre de la guerre et dont le montant était affiché dix jours au moins avant le commencement des tournées des conseils de révision. Dix jours après les opérations du recrutement d'une classe, le conseil de révision, réuni au chef-lieu du département, prononçait les *exonérations* demandées, et un certificat constatant cette *exonération* était délivré par le préfet aux intéressés.

Le droit de se faire exonérer s'étendait aux militaires présents sous les drapeaux, moyennant une prestation en argent proportionnée au nombre d'années qu'ils avaient encore à faire, prestation dont le taux était aussi fixé pour chaque année par le ministre de la guerre; mais ce droit n'était pas absolu. La demande d'*exonération* d'un soldat était transmise hiérarchiquement et refusée ou acceptée suivant les besoins et les intérêts généraux de l'armée. Si elle était acceptée, c'était le conseil d'administration du corps qui prononçait l'*exonération* du militaire et lui donnait un certificat constatant qu'il avait rempli toutes les formalités *ad hoc*. V. RECRUTEMENT.

Ce système, conçu manifestement dans le but de fortifier l'esprit militaire de l'armée en conservant dans son sein un grand nombre de vieux soldats, de vieux sous-officiers surtout, produisit de funestes résultats, que n'avaient pas prévus ses auteurs. L'esprit militaire est bon chez des hommes jeunes et qui n'ont pas encore eu le temps d'oublier les sentiments puisés au sein de la famille, les seuls qui puissent être empreints d'un véritable patriotisme; il ne vaut rien chez des hommes depuis longtemps séparés de la famille, surtout quand ces hommes portent des galons qui leur donnent le droit de traiter presque en esclaves les jeunes conscrits, en qui vibrent dans toute leur force les espérances et les aspirations générales de la nation. Cet esprit militaire n'est plus même la bravoure quand il est dénaturé par la rouille de la routine; il se transforme peu à peu en militarisme, c'est-à-dire en un sot orgueil, en un ridicule dédain pour tout ce qui ne porte pas l'uniforme, mêlé d'un goût très-vif pour la vie oisive des casernes ou des garnisons, oisiveté qui est la plus mauvaise des préparations pour les fatigues et les souffrances de la guerre. Un autre résultat non moins grave du système d'*exonération*, c'est que, tendant à immobiliser la plupart des grades subalternes dans la classe des rengagés, il diminuait considérablement les chances d'avancement qui seules peuvent adoucir pour les jeunes recrues la douleur de se voir pour longtemps séparées de leurs familles. Le gouvernement impérial reconnut lui-même qu'il s'était trompé; il proposa bientôt une nouvelle organisation de l'armée, et une loi postérieure rendit aux familles le droit de se procurer des remplaçants de la manière qu'elles trouveraient la moins onéreuse. La déplorable guerre déclarée à la Prusse en 1870 et qui a précipité la France dans une épouvantable série de désastres a prouvé combien il est nécessaire de réorganiser sur un plan tout nouveau notre force militaire : c'est là une des tâches les plus importantes et les plus difficiles peut-être que les fautes, les crimes de l'empire ont léguées à notre jeune république; si elle sait la remplir, ce sera une de ses gloires les plus pures. Dès aujourd'hui on peut prévoir que l'*exonération* et le remplacement lui-même seront complétement écartés. Les jeunes gens arrivés à l'âge où ils doivent défendre leur pays seront soldats de droit, il n'y aura plus de tirage au sort; quand il s'agit d'un devoir à remplir, le hasard d'un bon numéro ne dispensera plus personne et il ne sera permis à personne de